



Syndicat **Force Ouvrière** DGFIP
Section locale **FO DGFIP62**
DDFiP du Pas de Calais 62000 ARRAS

☎ : 06.04.40.51.41

@ : fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 Site web : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

« Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu » Bertolt Brecht

Compte rendu du CTL du 25 septembre 2014

Ce Comité Technique Local (CTL) s'est tenu sous la présidence du Directeur Départemental, Monsieur Alain SAISON. Les débats ont débuté à 9h15 pour se terminer vers 17h30. La CGT a pris les fonctions de secrétaire adjoint, Monsieur Didier VERMEERSCH remplissant cette fonction pour l'Administration.

En liminaire, **FO DGFIP62** a attiré l'attention de la Direction sur le nombre croissant de services en souffrance. Entre les suppressions de postes, et les chaises laissées vides par la centrale qui a refusé de dérouler les mouvements de mutation et a volontairement fermé le département, est-il normal de laisser des postes vacants alors que des agents les demandent ?

Par ailleurs et malgré les renforts à disposition de la Direction locale (EDRA, EMR, ALD et CPS-R), celle-ci n'a pas souhaité soutenir les agents de ces postes à hauteurs des sous-effectifs subis ni des charges de travail réelles.

A ces propos, le président du CTL a répondu être conscient de la difficulté de ces services. Il a lui-même attiré l'attention de la Déléguée interrégionale et de la centrale sur le problème du sous effectif du département : - 20 B et - 5 C au 1^{er} septembre 2014.

FO DGFIP62 a demandé au président de continuer à alerter la Direction Générale sur ce point. En attendant le prochain mouvement de mutation, il faut trouver une solution à court terme pour ces postes comptables et services. La Direction, comme elle le fait pour ses services, prendra peut-être la décision d'effectuer un redéploiement des renforts qu'elle a en direction ou un appel à candidature départemental...

FO DGFIP62 a une nouvelle fois attiré l'attention de la direction sur la Trésorerie d'Arras municipale qui a vu ses charges de travail exploser ces 18 derniers mois sans que celle-ci soient prises en compte au TAGERFiP. **FO DGFIP62** a demandé que soit prise en compte la charge réelle de travail et un réajustement des emplois au plus vite.

Le président du CTL a indiqué qu'un bilan de la répartition des charges est en cours et, à l'image de ce qui déjà été fait pour d'autres services, un redéploiement pourrait être la solution.

FO DGFIP62 a sollicité le transfert d'un emploi de la Direction vers la trésorerie d'Arras Municipale. Nous attendons l'ordre du jour du prochain CTL afin de juger des bonnes intentions de notre direction.

L'ordre du jour était le suivant :

1 – Approbation du procès verbal du 30 juin 2014 :

En l'absence d'observation des organisations syndicales, le PV a été adopté à l'unanimité.

2 – Ponts naturels 2015 :

Les ponts naturels qui peuvent être envisagés au cours de l'année 2015 sont au nombre de trois :

➤ le vendredi 2 janvier, le vendredi 15 mai et le lundi 13 juillet.

Rappel : Il faut poser en priorité la "journée d'autorisation d'absence exceptionnelle" pour ne pas risquer de la perdre, à défaut une récupération horaire sinon un jour de congé, un jour d'ARTT ou un jour CET.



L'administration a décidé d'octroyer **le vendredi 2 janvier et le lundi 13 juillet** mais n'a pas souhaité retenir le pont du 15 mai en raison de la campagne déclarative à l'impôt sur le revenu.

Commentaires FO : Vos élus **FO-DGFIP62** ont encore une fois pris l'avis des personnels en considération en effectuant un grand sondage à propos de ces ponts naturels. Il révèle que 87% des agents souhaitent effectuer les trois ponts.



Voici vos préférences pour ces ponts :

- le vendredi 2 janvier : 94.42%
- le vendredi 15 mai : 89.96%
- le lundi 13 juillet : 89.73%

Devant la décision de la direction d'octroyer 2 journées de ponts naturels pour 2015, vos **élus FO-DGFIP62** ont réclamé l'octroi d'une troisième journée conformément aux revendications des personnels. Le Président a refusé de suivre l'ordre de préférence des agents en n'octroyant pas un troisième pont naturel au mois de mai puisqu'il souhaite que l'accueil soit ouvert.

Par contre, il autorise de la souplesse quant à la règle des 50% de présents à partir du moment où l'accueil peut être assuré ! FO DGFIP62 a soulevé le paradoxe de cette mesure car encore une fois, ce sont les agents chargés de l'accueil qui en feront les frais puisqu'ils seront obligés d'assurer le « front office » sans le « back office » habituel ...

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
SFP		X	
FO-DGFIP62		X	
CGT		X	
CFTC-UNSA			X

Explications de vote : **FO DGFIP62** est habituellement pour les ponts naturels, cependant nous avons voté contre car le président n'a pas voulu entendre ses agents et nous avons estimé qu'il y avait de sa part un manque de reconnaissance à leurs égards.

3 – Rapport d'activité 2013 :

Quelques chiffres sur :

les particuliers :

791 014 déclarations IR déposées	163 811 foyers bénéficiaires de la PPE
215 780 déclarants en ligne	273 961 usagers renseignés sur la campagne IR
374 890 articles imposables à l'IRPP	539 920 usagers renseignés sur la campagne recouvrement
688 978 articles de taxe d'habitation	107 592 amendes prises en charge
754 908 articles de taxe foncière	2 812 déclarations ISF

Le domaine le plus impacté par la crise économique et sociale est celui de l'accueil. Le département enregistre toujours une affluence massive dans les centres des finances publiques lors de la campagne d'information avec des hausses de 4,17% de la réception physique et de 4,60% de l'accueil téléphonique et lors de la campagne de recouvrement avec une hausse de 7% de l'accueil physique.

Les déclarants en ligne ont augmentés de 8,4% mais 73% des contribuables souscrivent encore des déclarations papiers. Quant aux contacts GAIA guichet ils ont augmenté de 51,5% entre 2012 (9833) et 2013 (14 902)

les professionnels :

40 856 entreprises soumises à la TVA et 32 395 entreprises télédéclarent et/ou télépayent leur TVA
22 212 sociétés soumises à l'IS
43 703 entreprises adhérent à la transmission dématérialisée
67 514 articles de contribution économique territoriale
209 entreprises bénéficiaires de préfinancement du CICE (pour 18 019 261€)
79,52% des entreprises utilisent désormais les services en ligne.

Au 31 décembre 2013, les plans en cours représentaient 9,8M€, contre 3,4M€ au 31 décembre 2012. Les 123 plans en cours représentent 23M€ de dettes fiscales et sociales, et contribuent à la sauvegarde de 4297 emplois.

le recouvrement :

2 356 292 K€ encaissés sur les impôts émis par rôle

2 264 697 K€ encaissés sur les paiements à l'échéance et paiements spontanés dont :

- 1 236 697 K€ de TVA,
- 308 577 K€ d'impôt sur les sociétés,
- 145 556 K€ de taxe sur les salaires,
- 191 443 K€ de publicité foncière et droits d'enregistrement et de mutation.

60 144 K€ de recouvrement sur prises en charge

10 126 articles de produits divers pour 10 034 K€ encaissés

le secteur public local :

895 communes gérées

154 analyses financières réalisées

3 conventions de services comptable et financier et 8 engagements partenariaux signés

356 conventions de dématérialisation signées

2 966 comptes de gestion visés et remis aux ordonnateurs au 15/03/2013

le foncier :

1 417 295 parcelles répertoriées

63 453 publications d'actes

102 281 demandes de renseignements sommaires urgents

94 308 téléactes dont 25 765 télépublications et 68 543 télérequêtes

le contrôle fiscal :

CSP : 31 641 K€ de droits rappelés (IR+TVA+IS+contrôle patrimonial)

CFE : 514 contrôles, 30 452 K€ de droits rappelés et 33 280 K€ de pénalités

10 plaintes pour fraude fiscale et 1 plainte pour escroquerie

L'effectif de la direction s'établit au 01/04/2014 à 1 724 agents. Les moins de 30 ans ne représentent que 2,26% des agents (en baisse) et les plus de 50 ans 49,58%. Le nombre de départ à la retraite s'est accéléré en 2013 : 85 départs contre 66 en 2012. L'absentéisme a augmenté de 2,5% par rapport à 2012 avec 35 336 jours d'absence. Les congés ordinaires de maladie représentent plus de 38% des absences, la formation professionnelle 25% et les congés de longue maladie 25%.

Pour ce qui concerne les promotions, 33 agents ont été promus au grade de contrôleur (23 par liste d'aptitude, 5 par CIN et 7 par CIS). 11 contrôleurs ont été promus inspecteurs (3 par liste d'aptitude, 4 au titre de l'examen professionnel et 4 par voie de concours interne). Deux inspecteurs ont été reçus à la sélection d'inspecteur principal et 3 inspecteurs principaux ont réussi la sélection d'AFIPA.

Commentaires FO : Avec tous ces chiffres la DDFIP 62 veut nous faire croire que tout est rose ! Il n'est fait nul part allusion à ce que cela signifie pour les agents et aux impacts directs sur leur travail.

FO DGFIP62 constate une nouvelle hausse de certains chiffres avec, pour assurer cette activité, de moins en moins de moyens humains, budgétaires et juridiques.

Avec les suppressions d'emplois la priorisation des missions est constante. Par exemple, la sphère du contrôle fiscal n'a pas été impactée autant que les autres missions. On constate donc que ses résultats deviennent meilleurs... alors qu'en matière de recouvrement, c'est le contraire. Or à quoi sert-il de contrôler si nous n'avons plus les moyens de recouvrer ? Où est l'intérêt de la lutte contre la fraude fiscale ?

Moins d'agents pour assurer nos missions, c'est moins d'argent dans les caisses de l'Etat !

Suite aux emplois détruits depuis de trop nombreuses années, **FO DGFIP62** posent ces questions :

Quelles sont aujourd'hui les conséquences concrètes de ce plan social aussi gigantesque que silencieux ?

Quels sont les impacts sur les agents ?

Que reste-t-il comme service aux usagers, devenus dans de trop nombreux cas des clients ?

FO DGFIP62 a donc proposé une expérimentation à la direction :

Arrêtons les suppressions d'emplois et voyons si le recouvrement ne serait pas meilleur !

4 – Bilan de la campagne IR/ISF 2014 et information sur la campagne de recouvrement :

Les chiffres 2014, 2013, et 2012 sont fournis par l'administration. Afin d'avoir un plus grand recul et dans le souci de vous apporter une information plus détaillée, **FO DGFIP62** a effectué quelques recherches dans ses archives et vous propose un tableau plus complet et a calculé pour vous les variations correspondantes :

Période « papier » 07avril au 20 mai	Accueil physique SIP		Accueil physique Trésoreries		Accueil hors CDFIP		Total accueil physique	
Campagne 2014	104553	5,39%	33017	90,49%	0	-100,00%	137570	16,61%
Campagne 2013	99209	6,51%	17333	-3,37%	1435	-34,08%	117977	4,17%
Campagne 2012	93141	6,56%	17938	7,10%	2177	-21,49%	113256	5,92%
Campagne 2011	87 409	15,64%	16 749	34,69%	2 773	-14,33%	106 931	17,18%
Campagne 2010	75 585	3,66%	12 435	/	3 237	-13,17%	91 257	19,06%
Campagne 2009	72 917	-3,26%	Non recensé	/	3 728	-24,26%	76 645	/
Campagne 2008	75 375	/			4 922	/	80 297	/

Période « papier » 07avril au 20 mai	Accueil téléphonique SIP		Accueil téléphonique Trésoreries		Total accueil téléphonique		Total accueil période "papier"	
Campagne 2014	74 504	-6,76%	7 027	220,43%	81 531	-0,69%	219 101	9,51%
Campagne 2013	79 903	11,57%	2 193	-68,12%	82 096	4,59%	200 073	4,34%
Campagne 2012	71 614	-13,64%	6 878	42,08%	78 492	-10,56%	191 748	-1,51%
Campagne 2011	82 921	8,67%	4 841	/	87 762	15,01%	194 693	16,19%
Campagne 2010	76 305	4,64%	Non recensé	/	76 305	4,64%	167 562	12,03%
Campagne 2009	72 924	12,92%	Non recensé	/	72 924	/	149 569	3,24%
Campagne 2008	64 578	/					144 875	/

Période « Internet » 21 mai au 10 juin	Accueil physique SIP		Accueil physique Trésoreries		Total accueil physique	
Campagne 2014	19 018	16,75%	3 700	59,35%	22 718	22,06%
Campagne 2013	16 290	-15,75%	2 322	-7,71%	18 612	-14,83%
Campagne 2012	19 336	12,01%	2 516	-17,24%	21 852	7,63%
Campagne 2011	17 262	/	3 040	/	20 302	/

Période « Internet » 21 mai au 10 juin	Accueil téléphonique SIP		Accueil téléphonique Trésoreries		Total accueil téléphonique		Total accueil Période internet	
Campagne 2014	26 910	6,58%	1 487	-6,18%	28 397	5,82%	51 115	12,47%
Campagne 2013	25 249	-21,89%	1 585	-17,02%	26 834	-21,62%	45 446	-18,97%
Campagne 2012	32 324	-9,80%	1 910	22,12%	34 234	-8,46%	56 086	-2,80%
Campagne 2011	35 834	/	1 564	/	37 398	/	57 700	/

Total usagers renseignés dans le 62 :		
Campagne 2014	270 216	10,06%
Campagne 2013	245 519	-0,93%
Campagne 2012	247 834	-1,81%
Campagne 2011	252 393	/



Ce point n'a pas été soumis au vote

Commentaires FO : Au total, les agents du Pas de Calais ont donc renseigné **270 216 usagers**. Rapportés au nombre de foyers fiscaux, plus de 30% des foyers fiscaux du Pas-de-Calais ont ainsi bénéficié des services des agents de la DDFIP62.

FO-DGFIP62 a constaté que :

- les contribuables sont toujours plus nombreux à nous rendre visite, ainsi les fils d'attente s'allongent puisque nous sommes moins nombreux à pouvoir les recevoir...
- L'accueil en Trésorerie a explosé.

Les SIP sont-ils arrivés au seuil maximal de réception possible ?



- la complexification de la fiscalité ne favorisent pas la dématérialisation ; on constate cette année, en plus de la hausse de réception, une baisse de 27% des courriels BALF et de 74% des courriels SCROUP et seul 29,4% des usagers télédéclarent.
 - La déclaration par Smart-phone est devenue totalement aphone ... RIP
- A noter : Le nombre de déclarations dites « conformes complètes » a diminué de 3,10% pour tomber à 20% des déclarations papier.

Les nouveautés de la campagne de sortie des rôles

- La création d'une nouvelle réduction d'impôt sur le revenu en faveur des ménages modestes
- La modification de la nomination des destinataires des avis IR/PS, ainsi que des avis ISF et TH suite à la nouvelle législation relative au mariage pour tous
- La mise en pratique de l'abaissement du seuil de paiement en numéraire de 3000 à 300 €
- L'élargissement des critères d'éligibilité à la procédure simplifiée d'octroi de délais

Commentaires FO : FO-DGFIP62 a dénoncé l'abaissement du seuil de paiement à 300€ en indiquant que l'action en recouvrement devenait fortement perturbée. Le paiement en numéraire est culturellement ancré dans notre département et, de part notre tissu fiscal, beaucoup de foyers ne peuvent payer autrement qu'en numéraire.

La direction indique qu'il s'agit d'un problème de sécurité des agents et que l'installation des TPE (paiement par carte bancaire) est une bonne solution, adaptée à l'abaissement du seuil. Les comportements évoluent et les usagers prendront l'habitude de payer par carte bancaire (aujourd'hui, dans notre département, les paiements supérieurs à 300 € représentent 23 millions d'€ sur les 73 recouverts par l'ensemble des postes). Les chiffres concernant la campagne de sorties des rôles devraient nous être prochainement communiqués.

Nous avons également souligné que lors de la sortie de certains rôles, il existait quelques erreurs de liquidation. Notre exemple ci-dessous révèle l'incohérence des textes et la mise en œuvre sur le plan informatique de la réglementation.

Soit un avis d'imposition IR 2014 imposé au rôle 011 pour un montant total de x € composé d'IR et de prélèvements sociaux, suite à l'estimation à la baisse de l'IR2014 faite par le contribuable, celui-ci verse ses acomptes provisionnels à hauteur des 2 tiers de son IRPP. Or, des majorations sur AP ont été décomptées indûment car elles tiennent compte du montant des prélèvements sociaux qui est intégré au rôle.

L'article 1664 du CGI est pourtant très clair sur ce sujet : seul l'impôt sur le revenu donne lieu à versement d'acomptes provisionnels, et pas les prélèvements sociaux.

Nos applications informatiques ne respecteraient donc pas la réglementation... La Direction Locale va faire remonter ce sujet au bureau GF1A. Nous attendons la vision parisienne sur ce sujet ...

5 – Bilan des entretiens professionnels :

La campagne d'entretien professionnel 2014 (gestion 2013) s'est inscrite dans la continuité de la campagne 2013 qui avait connu la mise en place d'une nouvelle procédure d'évaluation professionnelle totalement harmonisée et en grande partie dématérialisée avec EDEN-RH.

La nouvelle règle étant l'attribution des réductions d'ancienneté pour 70% des agents (hors échelon terminal) : 1 mois pour 50% et 2 mois pour 20% des agents.

A la DDFIP62, les bonifications accordées sont les suivantes :

GRADE	Agents évalués	% d'agents	Réduction 1 mois	Réduction 2 mois	Valorisation 1 mois	Valorisation 2 mois
Inspecteur échelon variable	208	13.78	102	42		
Inspecteur échelon terminal	29	2.05			15	6
Contrôleur échelon variable	629	41.68	305	131		
Contrôleur échelon terminal	61	4.04			31	13
Géomètre échelon variable	17	1.13	8	4		
Géomètre échelon terminal	4	0.27			2	1
Agent échelon variable	500	33.13	242	103		
Agent échelon terminal	41	2.72			18	9
AST échelon variable	17	1.13	7	4		
AST échelon terminal	1	0.07			0	0
TOTAL	1 509	100%	664	284	66	29
Soit au total 1057 agents pouvant être bonifiés			664 + 284 = 948 soit 62.82% des agents bonifiés			

4 mentions d'alerte et 1 pénalisation ont été octroyées et se décomposent ainsi :

- Mention alerte 1 mois : 1 Inspecteur échelon variable, 1 Inspecteur échelon terminal, 1 Contrôleur échelon variable et 1 Agent échelon variable
- Pénalisation 1 mois : 1 Inspecteur échelon terminal

Commentaires FO : Suite à la demande de **FO-DGFIP62** quant à l'égalité de traitement des femmes en congés maternité et des agents de l'équipe de renfort, l'administration nous a communiqué les chiffres suivants :

Agents placés en congés maternité au cours de l'année 2013 :

GRADE	Nombre d'agents	Réduction 1 mois	Réduction 2 mois	ME ou CM accordée	Non évalués
Inspecteur échelon variable	9	2	0	4	3
Contrôleur échelon variable	5	3	0	0	2
Agent échelon variable	7	2	2	2	1

Agents affectés à l'équipe de renfort au cours de l'année 2013 :

GRADE	Nombre d'agents	Réduction 1 mois	Réduction 2 mois	ME, CM ou TCM accordée
Contrôleur échelon variable	19	9	4	5
Contrôleur échelon terminal	2	1	0	1
Agent échelon variable	10	5	2	3

Commentaires FO : **FO-DGFIP62** constate pour les agents en congés maternité que le seuil des 70% est loin d'être atteint puisqu'il est même en dessous de la moyenne départemental (60%). Pour l'équipe de renfort, les répartitions sont conformes aux indications nationales et à la moyenne départementale.

Sur le plan des réserves, le directeur départemental a choisi cette année de réserver 2 réductions de 2 mois et 20 réductions d'1 mois. Après le recours devant l'autorité hiérarchique (55 recours), il restait 2 réductions de 2 mois et 16 réductions d'1 mois pour les 37 recours examinés en CAPL.

Par ailleurs, **FO-DGFIP62** a dénoncé le changement important de la procédure d'évaluation dans EDEN-RH a changé : **il n'y a plus de visa de l'autorité hiérarchique.**

En effet, la procédure prévoit normalement qu'après réception du compte-rendu d'entretien (CREP), l'agent a la possibilité d'y répondre dans la rubrique « expression de l'agent ». Ensuite et en principe, le dossier est transmis à l'autorité hiérarchique pour visa. Or, ce visa est collectif, l'autorité hiérarchique valide tous les CREP en même temps. **Les dossiers ne sont donc consultés que si l'agent fait un recours...**

FO-DGFIP62 regrette d'une part, l'absence de communication sur ce point, et d'autre part, la perte de ce visa. Certains agents, qui n'osaient pas faire de recours, ont fait des remarques qui figuraient dans leur dossier. **Ils pensaient que l'autorité hiérarchique en prendrait connaissance. Ainsi, aucune réponse ne leur a été apportée.**

Les agents du département méritent un minimum d'attention à leurs égards. Cela n'a pas été le cas dans le cadre de cet exercice.

6 – Extension de la formalité fusionnée aux donations portant sur les immeubles :

Depuis le 1^{er} juillet 2014, il y a pour les actes de donations et donations partage comportant des immeubles un seul et unique dépôt au SPF au lieu de situation de l'immeuble. Le SPF perçoit désormais les droits de mutations à titre gratuit, la taxe de publicité foncière et la CSI.

Les anciennes règles de compétence étant le dépôt au service de l'enregistrement du lieu de l'étude notariale puis au SPF du lieu de situation de l'immeuble, il est difficile de chiffrer l'augmentation du volume de la charge de travail du SPF.

Toutefois, en 2013, le nombre de donations et donations partage enregistrées dans chaque SPF était de :

Arras	262	Béthune 2	126	Montreuil sur Mer	338	Saint Pol sur Ternoise	165
Béthune 1	209	Boulogne sur Mer	294	Saint Omer	241	Total :	1635

7 – Point sur le budget :

Au 31/08/2014 le taux d'engagement des dépenses s'élève à 90%

L'Administration Centrale a repris 21 658 € pour la re-facturation d'imprimés et de la signalétique. Les crédits de deuxième niveau ont permis de récupérer 12 174 €.

➤ La délégation interrégionale a accordé une dotation complémentaire de 22 000 € qui a permis de financer les acquisitions de nouvelles centrales d'alarme.

Les taux de consommation sont :

➤ les fournitures, papier et consommables informatique :60%
 ➤ les frais de déplacement : 71,2% . Une dotation complémentaire de 59 401 € a été demandée afin de couvrir les frais de stage, de changement de résidence et de déplacement.

- l'affranchissement : 111% au 31 juillet

Le parc informatique a été renouvelé et de nouveaux écrans achetés (pour Gespart et la dématérialisation en SPL) pour 191 000 €

La DGF avait financé en 2013 94 000 € au titre des maintenances correctives et préventives. A titre d'information, la direction a dépensé 16 000 € pour l'achat de TPE (Terminal de Paiement Electronique).

Commentaires FO : compte tenu de l'état avancé de la consommation des crédits budgétaires, **FO-DGFiP62** a demandé quand la cessation risquait d'intervenir. La direction a indiqué qu'elle était incapable de répondre à cette question mais elle a assuré que les frais de déplacement des agents était la priorité n°1 en cas de difficultés.

Concernant FDD, les pièces justificatives sont désormais conservées par les comptables ou chefs de service, soit disant par mesure de simplification. Ni eux ni nous ne voyons de simplification mais plutôt une charge de travail supplémentaire. **FO-DGFiP62 a donc demandé le retour de ces pièces en Direction pour véritablement simplifier le classement.** Par ailleurs ces dépenses sont faites sous la responsabilité du N°1 départemental et non des comptables et chefs de service. C'est donc à lui d'assumer les charges de travail correspondantes. Cette centralisation des pièces pourrait s'effectuer par exemple en Direction et à la RF de Boulogne pour son secteur géographique correspondant. La direction s'est montrée attentive à cette proposition et s'est engagée à y réfléchir.

8 – Point sur l'installation d'Arras Banlieue et l'accueil de Foch :

Ce point fait l'objet d'un article spécifique disponible sur le site www.fo-dgfi-p62.fr/062/ intitulé :

Arras banlieue, les raisons de la colère !

9 – Questions diverses :

- Emplois à la trésorerie de Liévin

Suite à la suppression du poste de Cadre A dans cette trésorerie, **FO-DGFiP62** a demandé si un nouveau calibrage au niveau des cadres B allait être effectué. La Direction nous a indiqué qu'elle verrait ce point lors du prochain dossier emploi en décembre.

- Montant des frais de repas pour les stagiaires en formation au CIF de Lille

Une convention vient d'être signée avec le CROUS distant de moins d'un kilomètre, la direction précise qu'elle applique la réglementation et qu'elle ne rembourse l'indemnité de repas qu'à hauteur de 50%.

- Seuil de pauvreté retenu pour l'examen des demandes de remise gracieuse : pourquoi avoir arrêté ce seuil à 630 € pour le département?

Dans le cadre d'une démarche gracieuse d'un contribuable, le seuil de pauvreté a été revu à la baisse dans notre département. Le seuil national est de 900 €, dans le Pas De Calais il est préconisé par la DDFIP 62 un seuil de 630 €. Or et concrètement, une personne n'habitant pas dans le 62 et ayant 800 € de revenus serait considérée comme pauvre et pourrait donc bénéficier d'un gracieux en matière d'impôt, par contre une personne ayant 800 € dans le Pas De Calais serait considéré comme riche et ne pourrait pas en bénéficier. Les contribuables du Pas de Calais sont déjà pénalisés par la situation économique dégradée mais avec une telle mesure c'est la double peine qui s'applique !

Est-ce une mesure qui tend à réduire le nombre de gracieux ?

Pour FO-DGFiP62, cette mesure nous choque quand par ailleurs la direction nous parle d'équité au niveau du traitement des contribuables et de lutte contre les discriminations.

La direction s'est engagée à revoir cette note départementale.

- Quid des conclusions de l'EDD des comptables?

Les facilitateurs finalisent le compte rendu et les conclusions de cet EDD devraient être bientôt disponibles.

- Quid de l'organisation de l'EDD des adjoints de trésoreries?

L'inter-région a trouvé 2 facilitateurs (de filières différentes cette fois-ci !) et l'EDD sera programmé début novembre.

- Où en est le recensement du nombre d'agents par site éligibles à la prime d'accueil?

Opération en cours à la direction, les chiffres devraient nous arriver sous peu.

- Quels sont les résultats de l'enquête réalisée auprès des agents des SIE sur leur souhait de rejoindre ou non la cellule dédiée aux procédures collectives?

Aucun agent n'a souhaité rejoindre le PRS, mais l'un d'entre eux a émis le souhait de participer aux formations mise en place en tant que formateur, son vœu a été pris en compte. Notre question aura au

moins permis à notre collègue de partager son expérience et au service de la formation professionnelle de pouvoir compter sur un formateur supplémentaire !

➤ Comment se déroule la nouvelle procédure d'affranchissement via TNT?

Comme dans toute expérimentation, « on ne fait pas d'omelette sans casser d'œufs » et à **FO-DGFiP62** nous ne tirons pas ni sur les cuisiniers, ni sur les ambulances. Nous signalons les problèmes rencontrés. Certains en Direction trouveront que nous le faisons avec véhémence, soit et nous assumons mais n'est-ce pas le rôle d'un syndicat ? Il faut préciser que les faits nous donnent parfois raisons et que la Direction a parfois tendance à rester sourde des 2 oreilles... d'où notre habitude à expliquer le ressenti de nos collègues et leurs expériences bonnes ou mauvaises. Cependant, moins la direction sera sourde et moins nous aurons à parler fort ! CQFD

Sur ce sujet « explosif » qu'est la mise en place de la nouvelle procédure d'affranchissement via TNT, les premières remontées sont importantes et posent plusieurs problèmes (acheminement, délais, pesage, horaires de passage de la société, connexion sur le site TNT, etc ..). Néanmoins la Division du BIL est très attentive sur ce sujet et cette expérimentation qui démarre dans 18 trésoreries fait l'objet d'un suivi quotidien de l'équipe du BIL. N'hésitez pas à les solliciter, ils auront certainement une solution constructive à vous proposer. Constructif, c'est aussi et toujours le sens de nos interventions pour le bien être des agents !

➤ Véolia fait des travaux à compter du 29 septembre dans les 3 rues permettant l'accès au parking du centre de Boulogne, pour une durée de 5 à 6 semaines. Où les agents pourront-ils stationner?

Là aussi, il s'agissait d'informer la Direction qui n'était pas totalement au courant de ces travaux car Véolia venait juste d'informer le CDFP de Boulogne. Devant l'urgence de la situation et les dates d'ouverture du chantier, la Direction a contacté la société VEOLIA afin d'éviter le maximum de désagréments possibles.

➤ Pétition domaine

FO-DGFiP62 (avec SFP et CGT) a remis au Directeur, comme il l'avait fait la veille auprès de la Déléguée Interrégionale, une pétition des agents et évaluateurs du service de France Domaine.

Pour rappel, le 12 juin 2014 s'est tenu sous la présidence de Mme GONTARD, sous-directrice du bureau RH-1 une réunion technique d'approfondissement (RTA) destinée à préciser en détail les annonces du Directeur Général lors du Comité Technique de Réseau du 20 mai dernier.

Dans le cadre de l'harmonisation des régimes indemnitaires, les inspecteurs affectés dans les services de direction bénéficient à compter du 01/09/2014 d'une prime de direction (complément d'ACF) au titre du critère « Expertise et encadrement » de 37 points, soit environ 2 000 € brut annuel. Or, les évaluateurs du Domaine, pourtant rattachés à la direction, ont été exclus du dispositif au motif qu'ils n'exerceraient que des missions opérationnelles. Cette décision traduit une méconnaissance de la fonction d'évaluateur, qui est à la fois un expert immobilier et un rédacteur.

Suite à cette discrimination, les personnels du service des domaines revendiquent :

- ✓ Une affectation sur une mission/structure « Domaines » pour l'ensemble des personnels du domaine
- ✓ Un régime indemnitaire correspondant à cette affectation : l'ACF « transposition » des IFDD à tous les personnels du métier (évaluation, gestion) qu'ils soient déjà en poste ou nouvellement affectés
- ✓ Pour les itinérants : revalorisation des frais de déplacement en particulier des indemnités kilométriques (alignement sur le barème fiscal)

Pour FO-DGFiP62 à travail égal, salaire égal !

- Schéma triennal d'adaptation au réseau : **FO-DGFiP62** a demandé la communication de ce schéma puisqu'il a été transmis à la DG. Le Directeur s'est fendu d'un « TOP SECRET » sur la communication de ce document qui propose la restructuration du réseau dans le département.

Les agents apprécieront la transparence sur ce sujet !

Les élus F.O DGFiP62 :

Titulaires

Laurence DIDAUX, Audrey JOLY et Jacques REGNIER

Suppléants

Justine KORKUT, Hervé DANNEELS et Stéphane THIRIAT

Experts

Delphine MORTELETTE, Michael MILLOT et Nicolas WANIN